

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –

Tél.: 01 46 34 21 50 – Fax: 01 46 34 21 84 libre.pensee@wanadoo.fr_http://www.fnlp.fr



https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee



@LP_Nationale

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Rapport Obin et Rapport Clavreul : 3 - 2 - 1 = 0

Trois ragots, Deux commérages, Une médisance Et cela fait une nullité!

ur commande du Secrétaire général du ministre de l'Intérieur, un rapport contre l'emprise communautaire des musulmans sur la société a été remis au gouvernement. Il y a eu un précédent, le rapport Obin de juin 2004 qui visait à alarmer la société sur les menaces antilaïques des musulmans. Bref, c'était déjà comme pour l'actuel rapport Clavreul : les Sarrazins sont à nos portes. Au secours, Charles Martel!



Ces deux rapports sont aussi fumeux l'un que l'autre. Ils ne reposent sur aucune donnée statistique crédible et sérieuse. Comme le note l'Observatoire de la laïcité: comment prendre au sérieux des éléments glanés dans 9 départements en France pour en faire une situation générale? Le rapport Obin fonctionnait aussi de la même manière. C'est l'homme qui n'a pas vu l'ours, mais qui a vu le musulman.

Ce n'est pas une analyse sociologique, historique ou statistique : c'est de l'impressionnisme gavé à l'air du temps, donc vide et sans consistance. Qu'importent les preuves : on a désigné déjà le coupable. On prend des faits, isolés les uns des autres, sans rapport entre eux, et on en fait un inventaire à la **Prévert**. **Mais où est donc le raton-laveur ? Avec la carpe et le lapin, sans doute.**

Le plus drôle est quand même dans les recommandations du dit **rapport Clavreul**. Plusieurs d'entre elles sont déjà mises en œuvre, ce qui évitera de dire que le rapport n'a servi à rien !

Nous noterons deux perles significatives

1°)- Un des neuf départements visités par le Préfet Clavreul est le Bas-Rhin. Or, on sait maintenant

que les clergés chrétiens concordataires ont un projet de rétablissement d'un cours d'une heure d'éveil au dialogue inter-religieux obligatoire dans les collèges et lycées publics à compter de la rentrée 2018. Ils n'attendent que l'accord des rectorats. C'est véritablement le retour de l'obligation religieuse au collège et au lycée.



Comment se peut-il que le **Préfet Clavreul** qui se dit partisan d'une laïcité rigoureuse ne trouve rien

à dire à cela ? Pas un mot sur le statut clérical d'exception d'Alsace-Moselle, pourtant : quelle atteinte à la laïcité! A moins que les atteintes à la laïcité ne concernent que les présumés « musulmans » ? Et jamais le fait des Eglises chrétiennes ? Vous avez dit « strabisme » ? C'est la laïcécité à n'en point douter.

2)- Mais la deuxième est digne de *l'Almanach Vermot* ou de *l'Os à moelle* du regretté **Pierre Dac** :

«1 - Conditionner le soutien de l'État (subventions, emplois aidés) au respect de la laïcité

Estimant qu'il revient aux pouvoirs publics de «promouvoir les valeurs de la République», le préfet (Clavreul) propose de «conditionner le soutien de l'État (attribution de subvention, agrément, soutien à un événement) à l'engagement de respecter et promouvoir» ces valeurs. Ainsi, en dépit des «réserves ou des commentaires» de l'Observatoire de la laïcité, il suggère par exemple de «faire signer une charte», comme le font certaines CAF et préfectures ; de «conditionner l'examen de subvention ou d'un emploi aidé à l'engagement de suivre une formation sur les valeurs de la République et la laïcité», comme le fait la préfecture des Bouches-du-Rhône ; ou encore d'«inciter le soumissionnaire ou le partenaire à conduire certaines actions, à contribuer à un évènement, ou à faire figurer la thématique 'laïcité et valeurs de la République' dans un document partenarial».

Ainsi, donc toute association, institution, etc... qui ne serait pas laïque ou qui ne ferait pas l'apologie des valeurs de la République, ne pourrait percevoir des subventions publiques? Mais en démocratie dans une république laïque, on a le droit de n'être pas pour la démocratie, la République et la laïcité. Dans le cas contraire, l'obligation d'allégeance à un système politique donné, cela s'appelle une dictature.

La **Libre Pensée** rappelle que le seul cas de ce type a été sous la *Restauration monarchique* où il était interdit de dire qu'on était pour la République. Curieuse référence !

A moins que... cela soit un moyen détourné pour abroger la **loi Debré**? Parce qu'exiger de l'enseignement catholique qu'il défende les valeurs de la République et de la laïcité, c'est quasiment mission impossible et cela remettrait en cause le « *caractère propre* » que, de l'extrême-droite à **Manuel Valls**, tout le monde chérit.

Si donc l'enseignement catholique n'est pas laïque, alors plus de subvention ? **Chiche!** Ajoutons que 80 à 90% des associations qui sont subventionnées par les collectivités locales régionales et l'Etat sont d'essence confessionnelle. Alors pour elles non plus : plus de subvention : *rechiche!* Connaissant les commanditaires et ceux à qui ce *rapport Clavreul* s'adresse, nous sommes un peu étonnés et dubitatifs.

Et si on revenait aux fondamentaux : la laïcité, c'est la défense de l'Ecole publique ; alors :

Fonds publics à la seule Ecole publique!

Mais lisez bien ces rapports, de cela il n'en est jamais question. Cachez ce sein que je ne saurais voir.



Hier comme aujourd'hui: Tartuffe!

Paris, le 28 février 2018

En Mars,

Retrouvez **La Raison**, mensuel de la Libre Pensée, auprès des fédérations de la Libre Pensée.

Pour vous y abonner, suivez ce lien

https://www.fnlp.fr/librairie/ fr/47-la-raison

